



## DEC210048DAJ

**Décision constituant la commission électorale pour l'élection des membres des sections du Comité national de la recherche scientifique (COMEL)**

### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

**Vu** la décision n°DEC202074DAJ du 17 décembre 2020 fixant les modalités de l'organisation de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

### **DECIDE :**

#### **Art. 1er – Création**

En application de l'article 4.1 de la décision n° DEC202074DAJ susvisée, il est créé une commission électorale compétente pour l'élection des membres des sections du Comité national de la recherche scientifique.

La commission électorale est assistée d'un secrétariat exécutif dirigé par la déléguée pour les élections.

#### **Art. 2 – Composition**

La commission électorale comprend un président, trois représentants des instituts du CNRS, deux présidents de sections du Comité national de la recherche scientifique, le secrétaire général du Comité national de la recherche scientifique ou son représentant, un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives des personnels du CNRS et de l'enseignement supérieur et de la recherche et le délégué pour les élections du CNRS ou son représentant.

Les membres de la commission électorale sont :

M. Jean-François Merle, ancien membre du Conseil d'Etat, président,  
Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du CoNRS,  
Mme Catherine Delpéch, déléguée pour les élections.

Au titre des représentants des instituts du CNRS :

Mme Delphine Delacour, Institut des sciences biologiques,  
Mme Françoise Gaudy, Institut national de physique nucléaire et de physique des particules,  
M. Alexandre Legris, Institut de chimie.

Au titre des présidents de section du CoNRS, deux présidents de section parmi ceux mentionnés ci-dessous :

M. Raphael Granier de Cassagnac, président de la section 01,  
Mme Laurence Pruvost, présidente de la section 04,  
Mme Laure Quennouelle-Corre, présidente de la section 33.



Au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des personnels :

Pour les organisations syndicales des personnels du CNRS :

M. Yannick Bourlès	représentant le SGEN-CFDT RECHERCHE EPST,
Mme Habiba Berkoun	représentant le SNTRS-CGT,
M. Rodolphe Defiolle	représentant le SNPTES,
M. Patrick Monfort	représentant le SNCS-FSU,
M. Laurent Weinhard	représentant SUD RECHERCHE EPST.

Pour les organisations syndicales de l'enseignement supérieur et la recherche :

M. Guy Mourey	représentant le SNPREES-FO,
Mme Cynthia Traver	représentant l'UNSA EDUCATION.
Mr Alexandre ZIMMER	représentant le SNESUP-FSU

### Art. 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ - Pôle CARE au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante : [www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

